



Code d'éthique et engagement

Année de révision : 2026

Version révisée à valider par le conseil d'administration

« S'engager, c'est évoluer avec la communauté que l'on sert. »

Code d'éthique et engagement

CASA Laurentides — Concert Action Soutien Autonomie des Laurentides

Version révisée à valider avec le CA — en cohérence avec la Charte de la bientraitance des Laurentides

1. Préambule

Ce code d'éthique guide les actions, décisions et comportements de toutes les personnes impliquées dans l'organisme — membres du conseil d'administration, employés, bénévoles, partenaires et collaborateurs. Il vise à assurer un climat de confiance, de respect et d'intégrité, essentiel à la mission sociale de l'OBNL.

La CASA a à cœur le partage des bonnes pratiques au sein de son réseau de partenaires et souhaite faire rayonner la Charte de la bientraitance déployée dans les Laurentides, une initiative du CISSS des Laurentides en collaboration avec la Table de concertation régionale des aîné-e-s des Laurentides (TCRAL), dans le cadre de la *Politique visant à lutter contre la maltraitance envers les aînés et toute autre personne majeure en situation de vulnérabilité*. Ce code d'éthique s'inscrit en cohérence avec les principes de cette charte et invite chaque personne signataire à en incarner l'esprit dans ses interactions.

2. Principes fondamentaux

2.1 Respect

- Traiter chaque personne avec dignité, équité et bienveillance
- Favoriser un milieu inclusif, sans discrimination ni harcèlement

2.2 Intégrité

- Agir avec honnêteté, transparence et cohérence
- Respecter les engagements et éviter toute forme de manipulation ou de fausse représentation

2.3 Confidentialité

- Protéger les renseignements personnels et sensibles confiés à l'organisme
- Ne partager aucune information sans consentement explicite
- Respecter la confidentialité des discussions internes

2.4 Responsabilité

- Assumer ses actions et ses décisions
- Utiliser les ressources de l'organisme de manière judicieuse, éthique et conforme aux politiques
- Rendre des comptes de façon transparente

2.5 Conflits d'intérêts

- Déclarer toute situation pouvant influencer le jugement
- Se retirer des décisions lorsque des intérêts personnels sont en jeu

3. Bientraitance envers les citoyens aînés et les proches-aidants

3.1 Notre adhésion à la Charte

La CASA adhère formellement à la Charte de la bientraitance élaborée par le Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) des Laurentides et la Table de concertation régionale des aîné-e-s des Laurentides (TCRAL). Le conseil d'administration en a pris connaissance et l'a cosignée au nom de l'organisme, s'engageant à en incarner les dix principes dans l'ensemble de ses activités de concertation.

3.2 L'engagement demandé à nos membres

La CASA invite chacun de ses organismes membres à prendre connaissance de la Charte et à la signer à leur tour, afin d'en faire un standard partagé à l'échelle de tout notre réseau. La signature de la Charte est proposée à chaque nouvel organisme au moment de son adhésion à la CASA.

3.3 Comment nous la faisons vivre dans nos activités

- Signature officielle par le conseil d'administration, présentée et renouvelée à l'assemblée générale annuelle;
- Intégration de la signature de la Charte au processus d'accueil des nouveaux membres;
- Diffusion et rappel de la Charte dans le cadre des travaux du comité Prévention des abus envers les aînés;
- Maintien de la Charte comme ressource accessible sur notre site web et dans nos communications (infolettre, publications);
- Rappel des principes de bientraitance dans la façon d'impliquer les citoyens aînés et les proches-aidants au sein de nos comités de travail et de nos rencontres de concertation;
- Appliquer l'esprit de la bientraitance jusque dans nos propres rencontres de concertation, en veillant à l'écoute et à l'expression du point de vue de toutes les personnes autour de la table, incluant les plus petits organismes et les voix moins souvent entendues;
- Bilan annuel du nombre d'organismes membres signataires, présenté dans notre rapport d'activités.

Charte de la bientraitance élaborée par le CISSS des Laurentides et la Table de concertation régionale des aîné-e-s des Laurentides (TCRAL). Document disponible sur casalaurentides.org, section Boîte à outils.

4. Engagements envers la communauté

- Collaborer avec les partenaires dans un esprit de solidarité et de respect mutuel
- Promouvoir des pratiques durables, responsables et alignées sur les valeurs de l'organisme

5. Engagement des membres du CA

- Agir dans l'intérêt supérieur de l'organisme, assurer une gestion transparente et respecter la confidentialité des délibérations
- Se préparer adéquatement aux réunions et participer activement aux rencontres

6. Communication

- Représenter l'organisme avec respect et professionnalisme
- Diffuser des informations exactes et éviter tout propos nuisible

7. Signalement

- Encourager l'expression des préoccupations sans crainte de représailles
- Traiter les manquements de façon équitable et confidentielle

8. Engagement à l'amélioration continue

- Réviser régulièrement le code d'éthique
- Favoriser une culture organisationnelle basée sur l'apprentissage, la collaboration et le respect

9. Engagement

Je, soussigné _____ reconnais avoir pris connaissance du Code d'éthique de la CASA ci-haut et m'engage à en respecter les principes dans l'ensemble de mes actions, décisions et interactions au sein de l'organisme.

En tant que membre, je connais l'importance de contribuer à une gouvernance éthique, transparente et collaborative. Je m'engage à incarner les valeurs de la CASA et à agir en conformité avec le Code d'éthique dans toutes mes responsabilités.

Je reconnais également avoir pris connaissance de la Charte de la bientraitance de Santé Québec Laurentides (en annexe) et j'adhère à ses principes afin d'assurer une culture de bientraitance.

En foi de quoi, j'ai signé, le _____

à _____

Signature

Fonction

« S'engager, c'est évoluer avec la communauté que l'on sert. »

Charte de la bientraitance des Laurentides

Élaborée par le Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) des Laurentides, en collaboration avec la Table de concertation régionale des aîné-e-s des Laurentides (TCRAL)

La CASA Laurentides adhère formellement à cette Charte et en a fait la cosignature au nom de l'organisme (voir la section 3 du présent Code d'éthique). Nous en reproduisons ici le texte intégral, que nous invitons chaque signataire du présent Code d'éthique à signer également, afin d'affirmer son propre engagement envers une culture de bientraitance.

Source : santelaurentides.gouv.qc.ca/maltraitance-et-bientraitance



Charte de la bientraitance



SACHANT QUE la maltraitance engendre des conséquences très importantes qui détériorent significativement la qualité de vie des aînés et des adultes en situation de vulnérabilité;

SACHANT QUE les personnes qui œuvrent auprès d'eux ou qui les côtoient doivent déployer tous les efforts possibles pour mettre fin à la maltraitance et favoriser leur bientraitance;

LA PRÉSENTE CHARTE PROPOSE D'ADHÉRER AUX PRINCIPES SUIVANTS POUR GUIDER LES ACTIONS DE BIENTRAITANCE:

- Engageons-nous à offrir un environnement de bientraitance;
- Écoutons, tout en favorisant l'expression des besoins et des souhaits de chacun;
- Considérons les besoins évolutifs de la personne et réajustons nos pratiques;
- Accueillons les personnes de façon personnalisée en respectant leur histoire, leur dignité, leur rythme et leur singularité;
- Communiquons de façon respectueuse en adaptant notre message et en vérifiant la compréhension;
- Impliquons la personne dans la planification et le suivi des interventions qui la concerne;
- Soutenons les personnes dans leurs démarches par la diffusion d'informations leur permettant de faire des choix libres et éclairés et de développer leur pouvoir d'agir;
- Favorisons l'inclusion des notions de prévention et de repérage dans nos initiatives pour contrer la maltraitance;
- Offrons des services et des activités qui favorisent l'inclusion et la participation sociales de chacun;
- Travaillons en partenariat afin d'offrir un filet de sécurité lors de situation de maltraitance.

J'ai, _____ pris connaissance de la Charte de la bientraitance et adhère à ses principes afin d'assurer une culture de bientraitance.

Signé à _____ le _____

Inspiré des Chartes de la bientraitance de la MRC Rivière-du-Nord et Nord de Mirabel, et de la MRC des Pays-d'en-Haut. Source des images : iStock



TABLE DE CONCERTATION
RÉGIONALE DES AÎNÉ-E-S
DES LAURENTIDES

Centre intégré
de santé
et de services sociaux
des Laurentides

Québec